



ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 13 »
En N°. 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

2) centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER.

Table with multiple columns showing train schedules between Liège, Brussels, and Gand, including departure and arrival times for various routes.

ALLEMAGNE.—Francfort 3 septembre.

Le CORRESPONDANT DE HAMBURG confirme qu'un homme de la haute noblesse est arrivé à Berlin, chargé par l'archevêque de Cologne de demander son élargissement à Minden.

Il est possible que le prince Guillaume, fils du roi de Prusse, qui parcourt de nouveau la Westphalie et le pays du Rhin, traverse le Luxembourg et aille rendre une visite à son parent le roi de Hollande pour s'entretenir avec lui de la question hollando-belge.

FRANCE.—Paris le 6 septembre

Quoique l'état de M^{me} la duchesse d'Orléans soit assez satisfaisant, on ne croit pas qu'elle puisse quitter la chambre avant trois semaines.

On lit ce soir dans le Journal ministériel : « C'est à tort que plusieurs journaux ont annoncé que les ministres de la guerre et de la marine sont indisposés. Ces bruits n'ont aucun fondement. »

On dit que le duc d'Orléans va aller inspecter les fortifications de nos frontières du nord du côté de la Belgique, et le duc de Nemours celles de l'est du côté de la Suisse.

À l'occasion de la bulle du saint-siège, qui érige Alger en évêché, M. le ministre des cultes a donné un grand dîner aux principaux dignitaires de l'église. On espérait y voir M. de Quélen ; mais la santé du prélat, on l'a dit du moins pour excuse, ne lui a pas permis d'honorer ce dîner de sa présence.

Les journaux ont rendu compte du duel qui a récemment eu lieu entre M. de Sivry, membre de la chambre des députés, et M. Lorois, préfet du Morbihan. On nous écrit de Rennes que la cour royale (chambre d'accusation et chambre d'appels correctionnels réunies), vient d'évoquer cette affaire sur le réquisitoire de M. le procureur-général ; M. Ropartz a été nommé conseiller-instructeur, et l'instruction a immédiatement commencé contre les combattants et les témoins.

On lit dans le Séaphore de Marseille : Une lettre particulière de Constantinople nous annonce une nouvelle de la plus haute importance pour le commerce du Levant. Un traité de commerce, écrit-on à la date du 17 août, vient d'être signé entre le divan et les ambassadeurs de France et d'Angleterre ; par ce traité les monopoles sont supprimés, et chaque négociant sera libre d'acheter où et comme il voudra, et de plus toutes les marchandises d'importation pourront transiter sans frais dans tout l'empire.

Un de nos correspondants de Constantinople écrit que la France et l'Angleterre ont promis de nouveau à la Porte qu'aucune infraction ne serait faite au traité de Kutayel. Dans la journée du 16 un courrier diplomatique est arrivé de Virginie. Les instructions dont il était porteur de la part de la Prusse et de l'Autriche prescrivent aux représentants de ces puissances de donner à la Porte des garanties analogues du maintien du statu quo, et de l'intention où sont les cabinets prussiens et autrichiens de se joindre à la France et à l'Angleterre pour empêcher toute violation de la paix.

Le cautionnement d'un nouveau journal quotidien sera versé d'ici à quelques jours. Cette feuille défendra les intérêts de la famille de Napoléon, qui n'avait pas eu jusqu'à présent d'organe spécial dans la presse.

Il se trouve maintenant à la clinique de l'École de médecine une femme grosse de 22 mois. Les docteurs chargés de la direction de cet hôpital ont tenté l'accouchement par l'opération césarienne ; mais le corps de l'enfant se trouvait tellement retenu par des ligaments qu'il a fallu renoncer à ce moyen, si périlleux d'ailleurs. On ignore quel sera le résultat de ce singulier cas chirurgical.

On n'avait pas vu depuis long-temps un orage aussi épouvantable que celui qui a éclaté hier sur Paris. Letonnerre est tombé entre Clichy et le pont du Pecq.

La grêle tombait avec une force si prodigieuse que beaucoup de maisons ont eu plusieurs vitres cassées. Dans la galerie d'Orléans (au Palais-Royal) et dans les passages qui sont éclairés à l'italienne, tous les vitres ont été brisés.

Une grande réunion de capitalistes français et anglais doit avoir lieu prochainement à Paris chez l'honorable M. Lafitte, pour résoudre plusieurs grandes questions d'intérêt commercial relatives aux affaires de la Péninsule. La pensée principale de cette association serait l'exploitation coloniale des possessions qui restent encore à l'Espagne. Les Philippines, si négligées jusqu'à ce jour, donneraient lieu en quelque sorte à la formation d'une nouvelle Compagnie des Indes qui placerait son pavillon neutre à l'abri de toutes les chances de guerre. La nouvelle charte qu'on rédige créerait un droit maritime nouveau et conforme à l'esprit de justice que ces intérêts réclament.

Les affaires de la Suisse continuent à intriguer vivement tous les esprits et il est difficile de prévoir comment elles se termineront. Le JOURNAL DES DÉBATS annonce aujourd'hui qu'aucun des trois avis présentés à la diète helvétique, n'est de nature à satisfaire la France. Celui qui sera probablement adopté est l'avis de la majorité de la commission qui conclut au refus, mais après avoir exigé du prince Louis qu'il opte entre la qualité de citoyen français et celle de citoyen suisse.

On attend avec impatience le résultat de la séance de la diète suisse du 5 de ce mois, dans laquelle on a dû discuter le rapport de la commission de la diète présenté dans la séance du 31 août.

Dans cette même séance, la diète, sur la proposition de M. Monard, a décidé à l'unanimité qu'une lettre écrite par M. Molé à M. de Montebello, et communiquée au président de la diète, serait lithographiée et transmise aux cantons. C'est dans l'intérêt de l'honneur et de l'indépendance de la Suisse, avait dit le député d'Argovie, qu'on demande que la dépêche de M. Molé soit livrée à la publicité.

On attend avec impatience le résultat de la séance de la diète suisse du 5 de ce mois, dans laquelle on a dû discuter le rapport de la commission de la diète présenté dans la séance du 31 août.

Copie d'une dépêche de M. Molé à M. le duc de Montebello. DIRECTION POLITIQUE, N° 64.

« Monsieur le duc, j'ai sous les yeux vos dépêches du 5 et du 10 août, et j'ai lu attentivement tous les détails qu'elles renferment sur la séance de la diète où a été discutée la note que vous avez présentée au nom de la France pour obtenir l'expulsion de Louis Bonaparte. Je ne dirai rien de la violence des discours qui ont été prononcés, ni de la manière dont quelques orateurs ont parlé de la France et de son alliance. La France a trop la conscience de sa force et de sa dignité pour ne pas dédaigner un langage que la Suisse elle-même, nous n'en doutons point, serait loin d'approuver.

Mais vous représenterez de nouveau au vorort qu'il s'agit ici de savoir si la Suisse prétend, sous le manteau de l'hospitalité qu'elle exerce, recueillir dans son sein et encourager de sa protection des intrigues, des intentions hautement avouées, et qui ont pour objet de troubler le repos d'un état voisin.

« Est-il un homme de bonne foi qui puisse admettre que Louis Bonaparte soit naturalisé suisse, bourgeois de Thurgovie, et prétende en même temps régner sur la France ; la Suisse a-t-elle le droit de laisser se former sur son territoire des entreprises qui, quoique dénuées de chances sérieuses de succès, peuvent avoir pour effet, comme au mois d'octobre 1836, de donner un grand scandale politique et d'entraîner quelques insensés ou quelques dupes ? Il est impossible que le bon sens public ne fasse pas justice, en Suisse comme ailleurs, de l'argument qu'on nous oppose et que l'on puise dans ce droit de bourgeoisie donné à Louis Bonaparte par le canton de Thurgovie. Louis Bonaparte a-t-il rempli la condition exigée par l'art. 25 de la constitution de ce canton ? A-t-il renoncé à la France, son ancienne patrie ? S'il l'a fait, comment expliquer alors toute sa conduite et ses actes les plus récents ? La brochure Laity, la mission qu'il avait donnée à Laity, et la lettre de son écriture trouvée chez Laity ?

« Ne serait-ce pas se jouer de toute vérité que de se dire tour à tour, selon l'occurrence, Suisse ou Français ? Français pour attenter au repos et au bonheur de la France, Suisse pour conserver l'asile où, après avoir échoué dans de coupables tentatives, on ourdit de nouvelles intrigues et on prépare de nouveaux coups ? Louis Bonaparte a assez prouvé assurément qu'il n'est accessible à aucun sentiment de reconnaissance, et qu'une plus longue patience de la part du gouvernement français ne ferait que le confirmer dans son aveuglement et l'enhardir à de nouvelles trames.

« Maintenant, M. le duc, la France doit à elle-même de ne pas souffrir plus longtemps que la Suisse autorise par sa tolérance les intrigues d'Arenenberg. Vous déclarerez au vorort, que si, contre toute attente, la Suisse prenant fait et cause pour celui qui compromet si gravement son repos, refusait l'expulsion de Louis Bonaparte, vous avez ordre de demander vos passeports.

« Aussitôt que cette dépêche vous sera parvenue, vous irez en donner lecture à l'avoyer Kopp, et vous lui en laisserez copie, si vous le jugez convenable. Toutefois, vous ne vous séparerez pas de M. l'avoyer sans lui donner encore une fois l'assurance que la France, forte de son droit et de la justice de sa demande, usera de tous les moyens dont elle dispose pour obtenir de la Suisse une satisfaction à laquelle aucune considération ne saurait la faire renoncer.

« Agréés, monsieur le duc, l'assurance de ma haute considération. » Signé, Molé. »

« On pensait généralement à Lucerne, le 2 septembre, que la diète ne se prononcerait point dans la séance du lendemain sur l'expulsion du prince Louis Bonaparte, mais qu'elle s'ajournerait pour attendre des instructions spéciales de chaque état confédéré. La demande d'expulsion serait alors traitée et résolue par une diète extraordinaire qui ne s'assemblerait probablement qu'à la fin du mois. »

« On mande de Genève, dit le journal ministériel du soir : « Le bruit a couru que Louis-Napoléon a passé par notre ville, et qu'il avait pris la résolution de s'éloigner de la Suisse. »

Le Courrier de Lyon rapporte la même nouvelle, à la date du 29 août.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de St-Sébastien, le 26 août :

Vendredi dernier, 24, une conférence a eu lieu le soir dans une maison située dans le bois de Renteria et Oyarzun, entre lord Hay, les colonels Cuborn et Parker, d'un côté, et un grand nombre de chefs carlistes de cette province, de l'autre. On dit que cette entrevue avait été demandée il y a déjà quelques temps, par les principaux chefs de la faction de Guipuscoa. Quoique fort peu de chose en soit connu, on croit savoir que pour le cas d'un compromis, les chefs de la faction ont déclaré qu'ils n'avaient aucune confiance dans le gouvernement actuel d'Espagne.

Ils ont généralement admis l'opinion qu'il était impossible que D. Carlos montât jamais sur le trône d'Espagne ; mais ils ont en même temps déclaré que le moment n'était pas encore arrivé, de pouvoir, sans compromettre leur honneur, et sans forfaire à leur allégeance envers ce prince, cesser d'appartenir à son parti. Ils ont semblé convenir unanimement que la lutte était en ce moment, moins qu'elle ne l'était, prête à se terminer. Quel but pouvaient avoir ces chefs en proposant une entrevue de ce genre, entrevue qu'ils avaient sollicitée depuis plus de huit jours ? C'est ce que je ne saurais dire ; mais ce qui est positif, c'est que toute idée de proposition à faire au gouvernement anglais a été abandonnée par eux, du moment qu'ils ont appris les querelles d'Espartero avec le ministère, et surtout depuis la levée du siège de Morella par Orca. La réception faite par ces chefs à lord John Hay, a été respectueuse et courtoise. Les honneurs militaires lui ont été rendus par le corps nom-

breux de troupes qui était stationné aux abords de la maison où l'entre-
vue a eu lieu.

La conférence devait d'abord avoir lieu entre sa seigneurie et deux
chefs carlistes seulement, mais quand ils furent réunis, une troisième
se présenta dont la présence ne semblait ni attendue, ni peut-être dési-
rée. Un courrier, porteur de dépêches pour le gouvernement, fut immé-
diatement expédié en Angleterre, sans doute pour y annoncer les détails
de la conférence.

— On écrit de Madrid, 30 août :

L'énergie et l'activité du gouvernement ont déjoué hier soir les projets
des émeutiers qui comptaient exploiter à leur profit une représentation
donnée au bénéfice des prisonniers de guerre. La reine assistait à cette
représentation. Le ministère avait été prévenu dès le matin que des
malveillants devaient profiter pendant le spectacle le cri de : « A bas
les ministres ! » On disait même que des projets de meurtre avaient
été conçus, une proclamation incendiaire avait été répandue dans la
capitale.

Il paraît que d'actives démarches ont été faites auprès des corps de la
gendarmerie ; et que des émissaires ont fait brûler de l'or dans les ca-
sernes pour acheter la fidélité de ces défenseurs de l'ordre qui sont restés
sourds à toute séduction. Les postes avaient été doublés et la garnison a
passé la nuit sous les armes. Ces déploiements de force ont refroidi les
émeutiers qui n'ont osé faire aucune démonstration.

On apprend de la Corogne, à la date du 22, que la cabecilla Ramos a
fait sa soumission.

— La Gazette de Madrid termine par cette phrase assez remarquable
une réponse à quelques attaques de la presse :

« Quant à une transaction, elle est impossible et une parole semblable
n'a jamais été prononcée dans le sens que lui donnent les adversaires du
gouvernement. La victoire seule décidera la question principale. Quant
aux questions secondaires, il y en a quelques-unes sur lesquelles on peut
transiger, telles par exemple que les fueros des provinces basques. C'est
là un des cas au sujet desquels le gouvernement peut et doit économiser
le sang de nos braves défenseurs. »

BELGIQUE — Bruxelles, le 7 septembre.

Nous croyons pouvoir annoncer que tous les bruits de
mises à la retraite et de nominations ou promotions de dif-
férens généraux de notre armée, que l'on répand depuis
quelques jours, n'ont pas le moindre fondement. (IND.)

— Nous sommes à même d'annoncer aujourd'hui que,
grâce à l'intervention de M. Van de Weyer, ministre de Bel-
gique à la cour de St.-James, une partie des exemplaires de
la brochure de M. Dumortier sur le traité des vingt-quatre
articles, a pu être retirée de la douane de Londres. Déjà un
grand nombre de ces brochures a été distribué entre les mi-
nistres anglais, les membres du corps diplomatique, les prin-
cipaux hommes politiques et tous les journaux quotidiens ou
hebdomadaires.

— La bibliothèque de l'université et de la ville de Gand
vient de recevoir en cadeau de Londres une collection ex-
trêmement intéressante et curieuse, sous le rapport de la
philologie et de la linguistique ; c'est la collection, composant
environ 200 volumes en presque autant de langues différentes,
de toutes les traductions des saintes écritures, publiées par
la société Britannique et étrangère. Cette collection, qu'An-
vers seule possédait jusqu'à ce jour, a été accordée avec em-
pressement à Gand, par la Société de Londres, en marque de
reconnaissance pour les communications obligantes faites
par M. Voisin, bibliothécaire de cette dernière ville.

Bruxelles, le 7 septembre (5 heures.) — La bourse n'offre rien qui
la distingue des précédentes, les transactions n'y sont pas plus actives.
Les cours se soutiennent, voilà tout. Fonds de l'Etat : dette active
2 1/2 p. c. 54 1/2. 3 p. c. 101 3/4. A. 4 p. c. 91 3/4. Nouvelle hausse
d'un quart et demandé, 3 p. c. 75 5/4. P. Société Générale titres en nom
n. 828. certificats au porteur émission de Paris 1750 ; Société de Mutu-
alité 1171 25 (117 1/8) ; Société Civile 1300 (150) ; Banque de Belgique
1400 (140) A. ; Actions-Réunie 1000 (100) A. ; Canal de la Sambre à l'Oise
1110 (111) ; Sarlongchamps 1900 (190) A. ; Société Nationale 1270 (127)
Manufacture des Glaces 1200 (120) ; Raffinerie Nationale 1185 (118 1/2
P. ; Lits de fer 5540 (118) A. ; Caissede Valenciennes 985 P. Bois des Ha-
mandes 95 1/2 (477 50) et A. ; Banque Foncière 1010 (101) P.
L'actif espagnol a faibli malgré la cote de Paris n'apportant point de
variation, elle était attendue en baisse ; on ne croit pas aux avances
faites par la maison de Rothschild. Cours uniques 18 1/2 A. 5 1/8 P.
La pluie empêche les communications télégraphiques avec Anvers.

MARCHÉ DES HUILES ET GRAINES.

La graine de colza se placerait facilement, mais le marché en est dé-
pourvu ; la graine de lin précédens prix ; l'huile de colza assez ferme,
celle de lin faible.

LIÈGE, LE 8 SEPTEMBRE.

CHEMIN DE FER DE NAMUR.

DE SA DIRECTION SUR BRUXELLES ET VERS LE HAINAUT.

Nous n'avons pas pris part au débat qui s'est élevé à l'oc-
casion de la direction du chemin de fer, par lequel la pro-
vince de Namur doit, aux termes d'une loi de 1857, être
reliée au système général des chemins de fer de Belgique.

Le motif de notre silence aura été facilement apprécié :
c'est que l'intérêt de notre province restant étranger à cette
discussion, nous en laissons de préférence le fardeau à
ceux qu'elle intéressait directement.

Toutefois, aujourd'hui qu'un arrêté royal vient d'arrêter
définitivement la direction de ce railway, nous avouons
que nous trouvons, dans le système qui vient d'être adopté,
des avantages qui contrebalanceront bien ceux que nous
aurions pu obtenir de la direction de ce chemin de fer vers
Tirlemont.

Dans peu de semaines, il est permis d'espérer que Liège
jouira d'un mode de communication rapide et économique
avec la ville de Namur. On ne songera probablement jamais à
créer un chemin de fer parallèlement au fleuve, parce que la
navigation fluviale, pour le transport des marchandises et
des personnes, est ordinairement des deux tiers moins coû-
teuse que l'établissement et l'exploitation d'un rail-way. Si
l'on ne peut songer à tirer profit d'un chemin de fer direct,
longeant la Meuse, entre Namur et Liège, il est évident
qu'un chemin parcourant une courbe étendue ou composé de
deux lignes brisées, comme le serait un chemin de Namur à
Tirlemont, et de cette dernière ville à Liège, servirait encore
moins. Que serait-ce si nous y ajoutons les inconvéniens et
les dépenses de TROIS PLANS INCLINÉS, car il est aujourd'hui
démonstré que l'on ne pourrait se passer d'un plan incliné à
la sortie de Namur et d'un double plan incliné à l'entrée de
Liège ? Toutes les études de projets différens ont échoué de-
vant la disposition des localités.

La province de Liège, dans ses rapports avec Namur, doit
donc tout attendre de sa navigation fluviale qui, moyen-
nant certaines dépenses, pourra être facilement livrée à

des bateaux rapides halés par des chevaux et à des bateaux
à vapeur.

Nous croyons aussi démontré qu'un chemin de Namur à
Tirlemont ne servirait aucunement aux relations existantes
ou à créer entre Namur et Liège. Si ce chemin nous est inu-
tile, examinons si la direction de cette route vers le Hainaut
et la France peut nous être de quelque avantage.

L'arrêté du 18 août prévoit l'adoption de mesures ulté-
rieures afin de combiner l'intérêt de la province de Namur
à être reliée à la province de Hainaut et la France, avec le
profit qu'elle tirera de sa jonction au système général du
chemin de fer belge.

Il est évident que si notre province trouve à Namur un
débouché facile pour ses marchandises, ou une route expé-
ditive, vers le Hainaut et la France, elle jouira d'un avantage
qu'elle ne possédait pas jusqu'ici.

La direction du chemin de fer de Namur à Tubise per-
mettra, au moyen d'un embranchement de deux lieues et
demi, de rattacher au système général Charleroy et son
arrondissement si important. Une route presque directe
s'ouvrira en même temps vers Mons. Au lieu des détours
que nous sommes obligés de faire aujourd'hui pour gagner
Charleroy et Mons, nous remonterons d'abord, pendant
douze lieues, la Meuse en bateaux à vapeur, et de Namur
nous irons, par de faibles détours, vers notre destination.
Il serait facile de compter le nombre de kilomètres que
nous aurions à parcourir pour aller en chemin de fer, de
Liège à Mons, en passant par Malines et Bruxelles. Ce nom-
bre sera réduit à moitié, en allant de Liège à Namur par
bateaux à vapeur, et de Namur à Mons en chemin de fer.
La durée de la route ne sera guère que des deux tiers du
temps nécessaire pour parcourir l'autre route, avec les in-
convéniens des deux plans inclinés, de la station centrale de
Malines, et du changement de rail-way à Bruxelles. Le
voyage sera, en outre, plus économique. Avons-nous be-
soin d'ajouter que la possibilité d'un semblable parallèle
n'existe même pas pour le voyage de Liège à Charleroy ?

Nous pensons donc que l'intérêt de la province de Liège
ne se trouve nullement froissé par l'arrêté du 18 août der-
nier. Si notre Chambre de commerce a donné un avis con-
traire, c'est qu'elle ne se rendait pas bien compte de la vé-
ritable nature des services que peut rendre un chemin de fer.
En ligne droite de Namur à Liège, il serait presque inutile
pour le transport des marchandises et des voyageurs, en
d'autres termes, il ne pourrait pas payer ses frais de pre-
mier établissement et d'entretien. Il procurerait encore bien
moins d'avantages avec le détour par Tirlemont.

Si nous sommes bien informés l'adjudication qui vient
d'avoir lieu à Bruxelles pour les rails de la section de Gand
à Deynze-Petegem se trouve au-dessous du prix de revient.
Si cela est, l'avenir de l'industrie du fer en Belgique est peu
rassurant. Faut-il expliquer ces sacrifices de la part des sociétés
à qui les différens lots ont été adjugés, par l'idée que le chô-
mage leur serait plus nuisible que la fourniture à perte ou
bien par un projet de monopole, en faisant tomber la con-
currence ? Nous verrons bien.

Le JOURNAL D'ANVERS se plaint avec raison des lenteurs
apportées à la création, pour cette ville, d'une station inté-
rieure. Si l'on veut donner au chemin de fer toute l'importan-
ce qu'il doit avoir pour la métropole de notre commerce,
il faut mettre l'Escaut en contact immédiat avec la voie fer-
rée. On ne devrait pas oublier que la voie nouvelle a pour
principale origine, le commerce de la ville d'Anvers.

M. De Leuw, secrétaire général de la Société d'Emula-
tion, s'occupe avec activité de l'organisation de l'assemblée
générale que tiendra, vers la fin de cette année, cette as-
sociation littéraire qui précédemment publiait annuellement
un compte-rendu de ses travaux.

Tout fait présager que ses efforts seront couronnés de
succès : quelques comités, seulement, sont encore en re-
tard de fournir leur contingent.

Dernièrement les trois jeunes comtesses Lecoulteux, de
France, dont le père est propriétaire de la houillère de la
Chartreuse, en ont visité les travaux intérieurs. Elles y font
du reste une descente chaque année.

Nous apprenons que M. Geefs ne tardera pas à se rendre
à Liège, pour retoucher l'œuvre de la statue de Grétry,
dont la malignité du reste a beaucoup exagéré les défauts.

Une amélioration admise dans le programme des études
du collège, c'est l'introduction d'un cours semestriel de
sphère ou d'astronomie élémentaire qui sera d'un haut in-
térêt pour tous les bons élèves. M. Fassin sera chargé de
donner ces leçons.

Un accident est arrivé avant-hier, au-dessus de la montagne
d'Ans, vers trois heures de l'après-dîner. L'essieu d'un om-
nibus s'est brisé, la voiture a été renversée. Une dame a reçu
à la tête une forte blessure, le mari de cette dame a eu le
genou démis, trois autres personnes ont reçu des blessures
moins graves.

Les classes du collège recommenceront le lundi 8 octobre.
La messe du St.-Esprit sera célébrée le samedi 6 octobre,
à 8 heures du matin.

— On dit que M^{me} Sainte-Ange, notre première chan-
teuse, vient de passer un contrat avec le directeur d'Anvers
pour donner plusieurs représentations sur le théâtre de cette
ville et faciliter ainsi les débuts entravés par la résiliation de
l'engagement de Mlle. Flecheux.

— On nous écrit de Termonde, 5 septembre :
« Hier à onze heures au passage du convoi du chemin de
fer, allant de Malines à Gand, à notre station, la nommée
Thérèse Westertinck, âgée de 26 ans, domiciliée à Moor-
zeke, voulant monter dans une voiture, le pied lui manqua,
elle tomba à la renverse, et eut la jambe gauche et le pied
droit écrasés par les roues de plusieurs voitures. On la retira
aussitôt mais elle était horriblement mutilée. Cet accident
doit être attribué à la seule imprudence de la victime. »

Par arrêté royal en date du 5 septembre, la démission du
sieur Longtain (P. J.), de ses fonctions de juge suppléant près
la justice-de-peace du canton de Verviers est acceptée.

Par arrêté royal du 31 août 1858, la médaille d'or, instituée
par l'arrêté du 18 avril 1818, pour la propagation de la vac-
cine, est décernée, savoir :

Aux sieurs Simon, H., docteur en chirurgie à Liège ;
Chapuis, G.-J., chirurgien à Verviers ;
Lamarche, M.-J.-A., docteur en médecine à Verviers,
Duval, C.-F.-C.-P., id. à Hannut ;
Lhonnet, J.-J., id. à St-Georges ;
Chapelle, Ant., sage-femme à Huy ;
Giroul, P.-J., docteur en médecine à Houtain-l'Evêque ;
Jacquet, H.-J., id. à Dison.

COURSES DE SPA. — 2^e jour.

On nous écrit de Spa, le 6 septembre :
Les courses de ce jour avaient attiré une foule plus
considérable qu'avant-hier. Les équipages étaient aussi nom-
breux que brillants, et chacun attendait avec impatience l'is-
sue de la grande lutte qui allait s'ouvrir.

Pour la course de chevaux de toutes races, à laquelle était
accordé un prix de 5,500 fr., plus 100 fr. à fournir par cha-
que concurrent, étaient inscrits :

Elisondo, à M. John Cockerill.
Morison, à M. William Cockerill.
Wet-Day, à M. le baron de Heeckeren.
Handey-Dandey, au même.

A la première épreuve, Elisondo a conservé constamment
l'avance ; mais, avant d'atteindre le but, Wet-Day l'a de-
vancé d'une demi-tête. Il en a été de même à la 2^e course ;
ce dernier cheval l'a encore emporté à cette petite distance
sur son concurrent. Le plus grand intérêt était attaché à cette
lutte, aussi ces coursiers ont-ils franchi les deux tours de
l'hippodrome avec une célérité remarquable. La première
épreuve a été fournie en 5 minutes 50 secondes, et la 2^e en
5 minutes 15 secondes.

Venaient ensuite la course d'amateurs ; deux chevaux étaient
inscrits : elle a été gagnée par M. Dixon, gentilhomme an-
glais. La course des bidets de Spa devait finir la journée ; le
cheval de M. Wilkin, cultivateur à Spa, l'a emporté sur ses
3 concurrents.

Cette dernière course a été contrariée par une pluie bat-
tante, qui est venue tout-à-coup assaillir les nombreux spec-
tateurs, qui se sont hâtés de regagner la ville trempés jus-
qu'aux os.

D'après une lettre de St-Petersbourg, en date du 19
août et publiée dans les journaux, l'empereur de Russie au-
rait ordonné la réunion, sur l'extrême frontière de la Bessa-
rabie, d'une armée de 60,000 hommes avec 120 canons. Cette
armée serait mise à la disposition du sultan Mahmoud, à
qui la Russie offrirait de plus, dit-on, une flotte actuelle-
ment mouillée vis-à-vis de Trébisonde et ayant à bord 1200
pièces d'artillerie.

L'empereur Nicolas, d'après la même lettre, aurait aussi
ordonné la réunion d'un corps d'armée de 20,000 hommes,
avec une réserve de même force, sur les frontières de la
Perse.

Les journaux allemands qui nous sont parvenus jusqu'à
présent n'ont pas dit un mot de la réunion de ces corps d'ar-
mée, bien que ces journaux donnent des nouvelles de Saint-
Petersbourg, le 22 août.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 7 SEPTEMBRE.

Naissances 6 garçons, 1 fille.

Mariages 17, savoir : entre

Bert. Jh. Alex. Denis, négociant, rue St.-Adalbert, et Marguerite Vic-
toire Clémence Francoite, sans prof., rue de l'Université. — Ant. Jh.
Pierre Ed. Wauters, rentier, à Loncin et Anne Jh. Louise Michiels,
sans profession, place du spectacle. — Gilles Jh. Malpas, pianiste,
domicilié à Voltem, et Marie Jh. Charlier, négociante, au Potay.
— Georges Nicolas Joseph Sawheid, marchand, à Verviers, et Anne Marie
Pirson, sans profession, rue Basse Sauvenière. — Jn. Prosper Bernard,
graveur, rue Porte St-Léonard, et Marie Jeanne Brieteux, sans profes-
sion rue Pot-d'Or. — Henri Jh. DeFrance, houcher en Pêcheurie,
et Aldegonde Marie Jh. Poldevin, houchère, en Nassarue. — Jh. Toussaint
Giroul, chandronier, rue de Joie, et Marie Catherine Fabry, cultivatrice,
sur Cointe. — Jh. Lambert Fraikin, ferblantier, rue Longdoz et
Dieudonné Bernard, sans profession, rue Grande-Bèche. — Lau-
rent Joseph Houssa, tailleur, rue Entre deux ponts, et Marie José-
phine Remy, journalière, rue Roture. — Jean Joseph Florin dit Jamar,
journalier, faubourg Ste-Walburge, veuf de Marie Catherine Florin, et
Marie Elisabeth Godien, sans profession rue Table de pierre. — Antoine
Remi Neuville, armurier, faubourg St-Gilles, et Marie Catherine Wil-
lotte, brodeuse, faubourg St-Léonard. — Louis Wyenberg, poelier, à
Maestricht et Antoinette Mouton, couturière, rue des Ecoilers. — Gilles
Joseph Delarge, bouilleur, domicilié rue Jolivet, et Marie Jeanne Simon,
journalière rue Chapeauville. — Jean Guillaume Hérbraun, marbrier,
à la Boverie, et Marie Anne Dewez, même rue. — Arnold Joseph La-
paille, armurier, au faubourg Ste-Marguerite, et Hélène Haumann, sans
profession à Susterseel. — Gustave Joseph Dejaer, capitaine d'artillerie,
rue Féronstrée, et Thérèse Lambertine Félicie Crossée, sans profession,
rue St-Remi. — Jean Adam Félix Keppeme, substitut du procureur du Roi,
en cette ville, et Marie Jeanne Françoise Rigo, sans profession à Ny.

Décès : 4 garç., 1 fille, 2 hom., 1 femme, savoir :

Lambert Delvigne, gendarme pensionné, âgé de 49 ans, rue de l'ange
époux de Marie Jh. Thonus. — Joseph Bauwens, âgé de 27 ans, con-
ducteur au 5e. régiment d'artillerie, en garnison en cette ville, célé-
bataire. Jeanne Lucie Charlotte Prion, âgée de 50 ans, négociante rue
de la Régence.

La taxe du pain est la même que la semaine dernière.

ANNONCES.

UN BON OUVRIER PATISSIER ET UN

CONFISEUR, peuvent se présenter chez
Ch. STADELMAIER, coin du Pont d'Ile, à Liège. 1242

On CHERCHE un AIDE en PHARMACIE. S'adresser rue
Vinave-d'Ile, n^o 58.

PLUSIEURS bons et beaux FUSILS DE CHASSE doubles et simples sont à VENDRE, n° 227, rue Pierreuse.

A VENDRE un CHEVAL pouvant servir pour la selle et l'attelage. S'adresser quai de la Sauvenière, n° 84-58. 1239

A PLACER

AU TAUX DE 4 1/2 O/O PAR AN, UN CAPITAL DE 8,000 FRANCS, Appartenant à un établissement, et PLUSIEURS AUTRES CAPITAUX à 5 o/o. S'adresser en l'étude du notaire BIAR, à Liège. 1241

CHANGEMENT DE DOMICILE.

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE, QUAI DE LA SAUVENIÈRE, n° 48, Reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 5.

A LOUER POUR MARS PROCHAIN,

UNE **BELLE MAISON** Située à CHAUDFONTAINE, près de la Grand'route, composée d'onze places diverses, remise et écurie, avec environ 8 verges de jardin. S'adresser n. 22, sur le Marché, à Liège.

EXTERNAT

DE DEMOISELLES

Mlles. El. et E. de CLOSSET ouvriront le 2 OCTOBRE prochain un EXTERNAT DE DEMOISELLES dans la maison, n° 794, rue St-Jean-en-Ile. L'enseignement comprendra : la religion, la lecture, l'écriture, la grammaire et la littérature française, l'histoire, l'arithmétique, la géographie, la tenue des livres, les langues allemande et italienne. Des leçons de dessin seront aussi données moyennant une faible rétribution mensuelle. Les ouvrages de mains seront l'objet d'une attention toute spéciale. Prix : 10 francs par mois ou trente francs par trimestre payables anticipativement. Les parents pourront faire inscrire leurs enfants à l'adresse ci-dessus indiquée, à partir du 1er. septembre, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 12 heures

INSTITUTION

DE DEMOISELLES

PAR LES FILLES DE LA CROIX.

L'enseignement comprend : la Religion, — la Lecture, — l'Écriture, — la Grammaire, — l'Orthographe, — l'Arithmétique, — la Géographie, — l'Histoire, — le Style Épistolaire, — la Tenue des Livres et les Ouvrages de Mains. Le prix est de 15 francs par trimestre. On enseignera aussi le Dessin, la Musique, les Langues flamande, allemande et anglaise, si les parents le demandent. A la fin de chaque semestre, les parents recevront un bulletin qui constatera la conduite et les succès des élèves. Cette institution est établie dans un bâtiment entièrement séparé de celui des écoles gratuites, qui continueront à être dirigées avec les mêmes soins. Les classes commenceront le 25 septembre, après la messe du Saint-Esprit, célébrée dans l'église de St.-Barthelemi, à 9 heures. Les parents peuvent faire inscrire leurs enfants dès-à-présent.

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Par acte avenu devant M^e FLECHET, notaire, à Warsage, le 4 septembre 1858, il a été adjugé à la requête des enfants DUBOIS, une

PROPRIÉTÉ

SITUÉE A MONS, COMMUNE DE BOMBATE, Consistant en une maison, jardin, dépendances, prés, prairies, une terre labourable et un petit bois, le tout tenant ensemble, d'une surface totale de 94 ares 94 centiares, pour 5820 francs. Aux termes des conditions dudit acte, toute personne solvable peut surenchérir d'un 20^o lesdits immeubles, en en faisant la déclaration devant ledit notaire, jusques inclus le 14 septembre 1858, à 6 heures du soir. S'adresser audit notaire pour avoir de plus amples renseignements. 1240

ÉTUDE DE M^e LAMBINON.

avis pour surenchérir

D'UN 20^e DU PRIX. JUSQU'INCLUS LE 25 SEPTEMBRE 1858.

Une Belle Propriété

Composée D'UNE MAISON à deux étages, écuries, grange, étables, remise et autres dépendances avec environ DIX BONIERS DE JARDIN, verger, pré et terre, le tout formant un ensemble, situé près de l'église et au centre du village de Beaufays, adjugée au prix de 7250 francs, outre le service d'une rente de 150 florins Brabant-Liège. Cette propriété qui conviendrait parfaitement pour une maison de campagne, est dans une situation très agréable et jouit des plus beaux points de vue; elle abonde en mines de fer dont l'extraction serait très facile et le transport avantageux, surtout qu'elle n'est éloignée que de deux lieues de Liège, et aboutit presque à la grande route de Spa. S'adresser en l'étude dudit notaire LAMBINON, sis place derrière l'Hôtel-de-Ville, à Liège. 1256

Le VENDREDI, 28 SEPTEMBRE courant, à 10 heures, IL SERA VENDU AUX ENCHÈRES,

devant M. le juge-de-paix des quartiers du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, par le ministère de M^e DUSART, notaire à Liège, à ce commis,

UNE MAISON

EN BON ÉTAT,

avec bâtiment ayant servi à une distillerie, cour, etc., située à Liège, rue Porte-aux-Oies, n° 555. Cette maison et les bâtiments joignant à l'eau sont propres, par leur situation, à toute espèce de fabrique ou établissement industriel. 1257

ADJUDICATION DÉFINITIVE

faculté DE surenchérir

SUR LA MISE A PRIX DE 12,000 FR.

LUNDI 24 septembre 1858 à 10 heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ,

En l'étude et par le ministère de M^e BIAR, notaire à Liège, à

L'ADJUDICATION DÉFINITIVE

MAISON DE COMMERCE

A PORTE COCHÈRE,

Située faubourg Ste-Marguerite, audit Liège, portant le n° 155 et l'enseigne du St-LAMBERT, ayant cour, écurie, 2 pièces aux étages et beaux greniers. Cette maison convient par sa situation et sa distribution à un aubergiste, à un marchand de bois ou à tout autre commerçant. Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement du prix. S'adresser, pour voir les BATIMENS à vendre, à la maison en face n° 517, et pour tous renseignements audit maître BIAR. 1258

Le PREMIER OCTOBRE 1858, à deux heures de relevée, IL SERA PROCÉDÉ

BOULANGER,

PAR M^e en son étude rue Hors-Château, n° 448,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE BONNE MAISON,

portant le N° 154, avec cour et dépendances, située sur la Chaussée, commune d'Ans, près de Liège. On peut prendre dès-à-présent connaissance des titres de propriété et des conditions de la vente en l'étude susdite. 1226

A LOUER

POUR EN JOUIR PRESTEMENT,

UNE BELLE

Maison de Campagne,

Avec écuries, remises, grange, jardins, clorière et bois d'agrément, le tout d'une superficie de 2 bonniers 15 verges grandes, située à MODAVE en Condroz, très-rapprochée des grandes routes. S'adresser pour la voir à M. SMAEL, au même lieu, et pour connaître les conditions à M. GILMAN, secrétaire de la chambre de commerce à Liège, ou à M^e WERPIN, notaire à Huy. 1221

Vente

D'UNE MAISON,

SISE A ANS.

LUNDI 17 Septembre 1858, à 5 heures de relevée, M^e DE BEFVE, notaire à Liège, procédera, en la demeure de M. MATRIGE, à la Barrière d'Ans,

A L'ADJUDICATION PUBLIQUE AUX ENCHÈRES, d'une maison,

SISE SUR LA CHAUSSÉE D'ANS, N° 15, tenant d'un côté à M. Detige et d'autre à Mme. Anten. S'adresser, pour connaître les conditions, audit notaire, rue Securs de Hasque, n° 281, et à M. DANTINNES, à Ans, n° 271.

JEUDI 4 octobre 1858, à 10 heures,

le notaire PAQUE procédera pardevant M^e OPHOVEN, Juge-de-Paix, à Liège, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ,

située à Liège, cour des ex-Minimes, occupée par M. Frésart et consistant en une

MAISON

bien construite et très-commode, ayant deux salles et une cuisine au rez-de-chaussée, sept chambres aux deux étages, cour, citerne, puits, lavoir, bosquet et jardin de plus de 18 ares, entourés de murs et garnis d'arbres à fruits. Dominant sur toute la ville, elle a une vue très-agréable et très-étendue. S'adresser, pour les conditions audit bureau ou en l'étude du notaire. 1250

VENTE

DE BIENS-FONDS,

SIS AU HAUT-PRÉ, COMMUNE DE LIÈGE.

MARDI, 11 SEPTEMBRE 1858, à 10 heures du matin,

Au bureau de la justice de paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, rue d'Amay, n° 653, M^e PARMENTIER, notaire, procédera

A L'ADJUDICATION PUBLIQUE AUX ENCHÈRES

DES PIÈCES DE FONDS,

Ci-après désignées, savoir :

- 1^{er} lot. — 6 verges grandes de jardin potager, tenant d'un côté à S. H. Leduc et d'autre au chemin du Haut-Pré.
- 2^e lot. — 7 verges gr. 12 petites de verger, joignant d'un côté au lot qui précède et d'autre au même S^r Leduc et aux enfans de Remy Wilmar.
- 3^e lot. — 2 verges gr. 4 pet. de terre, sises en lieu dit Bois Gotha, aboutissant d'un côté au 2^e lot et d'autre aux hospices de Liège.
- 4^e lot. — 2 verges gr. de terre, sises au même lieu, tenant d'un côté au 3^{me} lot et d'autre à M. J. Beauduin.
- 5^e lot. — 4 verges grand. 10 pet. de terre, sises au même lieu, longeant d'un côté le 4^{me} lot et d'autre, la portion de terrain ci-après.
- 6^e lot. — 4 ver. gr. 14 pet. de terre, sises au même lieu, joignant d'un côté au 5^{me} lot et d'autre au S^r L. J. Beauduin.
- 7^e lot. — 2 ver. gr. 10 pet. de terre, sises au même lieu, tenant d'un côté au lot qui précède et d'autre à Joseph Closset.
- 8^e lot. — 2 ver. gr. 10 pet. de verger, sises au même lieu, aboutissant d'un côté à Marie-Anne Beauduin et d'autre au 5^{me} lot.
- 9^e lot. — 2 ver. gr. 9 pet. de verger, sises au même lieu, tenant d'un côté à P. J. Beauduin et d'autre au lot qui précède.
- 10^e lot. — 5 ver. gr. 9 pet. de jardin légumier, sises au même lieu, longeant d'un côté le 9^{me} lot, et d'autre une parcelle de terrain de L. Beauduin.
- 11^e lot. — 2 ver. gr. 10 pet. de jardin légumier, sises au même lieu, tenant d'un côté au lot qui précède et d'autre aux enfans de H. J. Beauduin.
- 12^e lot. — 5 ver. gr. aussi de jardin légumier, sises au même lieu, joignant d'un côté au S^r Jos. Closset et d'autre au 10^{me} lot.

S'adresser, pour connaître les conditions, audit notaire PARMENTIER. 1186

VENTE D'IMMEUBLES.

Le MARDI 18 SEPTEMBRE 1858, à dix heures du matin, en la maison communale à Dalhem, à la requête de la famille WEIDAR,

IL SERA VENDU PUBLIQUEMENT

les Immeubles SUIVANS ;

- SAVOIR :
- 1° Une MAISON, grange, étables, jardin, prairie et dépendances tenant ensemble au lieu-dit la Bassetrée, mesurant 22 ares 87 centiares.
 - 2° 19 ares 60 centiares de prairie au même endroit, tenant à la ruelle du maréchal.
 - 3° 26 ares 15 centiares idem la prés, tenant à la même ruelle.
 - 4° Une grange avec 34 ares 87 centiares de prairie, au même lieu, tenant à Collin.
 - 5° 34 ares 87 cent. de terre à la Croix de Schophem, tenant à M. Bernimolin.
 - 6° 18 ares 75 cent. idem au même endroit tenant à M. Delfosse.
 - 7° 17 ares 43 cent., idem sur l'Ipe, tenant à la V^e Lacroix.
 - 8° 17 ares 45 cent., idem Derrière les Prés, tenant à M. Fabry.
 - 9° 29 ares 20 cent., idem en Beck, tenant à M. Bastin.
- Le tout situé commune de Warsage.
- 10° 43 ares 58 cent., idem au sentier de la Bombaye, commune du même nom, tenant au notaire Flechet.
 - 11° 59 ares 25 cent. idem même commune, tenant à la ruelle de Regge.
 - 12° 50 ares 51 cent. idem dans la commune de Neufchâteau, tenant au chemin du Longfossé.
- S'adresser en l'étude du notaire FLECHET à Warsage, pour connaître les conditions. 1225

VENTE D'IMMEUBLES

A PRAYON.

Le 27 SEPTEMBRE 1858, à 1 heure de relevée, le notaire DELIÈGE vendra publiquement et par enchères, en la demeure de M. Jean-Gilles Vandalem, receveur des contributions à Prayon, commune de Forêt les IMMEUBLES ci-après ; savoir :

- 1° lot. 5 ares 78 centiares de Pré, sise sur la Goffe à la Brouck.
 - 2° lot. Une PIÈCE DE PRÉ sise dans les prés de Prayon, contenant 41 ares 49 centiares.
 - 3° lot. Une PIÈCE DE PRÉ et TERRE sise en lieu dit Fonds de Saint-Rys, contenant 64 ares 790 milliares.
 - 4° lot. Une PIÈCE DE TERRE sise sur le Plein, mesurant 25 ares 46 milliares.
 - 5° lot. 8 ares 63 milliares de PRÉ au sentier de Forêt.
- Tous ces immeubles sont situés dans la commune de Forêt. 1235

Vente d'une Maison, ET FONDS DE MAISON.

LUNDI, 10 SEPTEMBRE, à 11 heures du matin,

au bureau de la justice de paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, rue d'Amay, n° 653, M^e PARMENTIER, notaire, adjugera publiquement aux enchères et par licitation :

- 1° Une MAISON, n° 188, avec cour, écurie, etc., sise aux Arzis, faubourg Ste.-Marguerite, à Liège, tenant aux sieurs Keppenne, Thomas et aux héritiers de M. Dominick.
- 2° Un EMPLACEMENT de MAISON, sis en face de la houillère de la Haie, faubourg St.-Gilles, à Liège, et d'une superficie de 61 mètres carrés. 1184

VENDREDI, le 14 septembre 1858, à 10 heures du matin,

IL SERA PROCÉDÉ,

par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, devant M. le Juge-de-Paix des quartiers du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES,

D'UNE MAISON,

située au Rivage en Pot, commune d'Angleur, avec un jardin derrière, contenant environ huit ares, joignant d'un côté à M. Bourdouxhe et de l'autre à M. Quoilin. S'adresser pour les conditions de cette VENTE à M^e RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or. 1120

VENTE D'IMMEUBLES.

Le 14 SEPTEMBRE 1858, à 10 heures du matin,

Chez le sieur Laurent Leuten, à la Haydt, commune de Warsage, M. H. J. Bastin et son épouse, née Schiervelt, de Fouron St-Pierre,

FERONT EXPOSER EN VENTE PUBLIQUE

LES

PIÈCES DE TERRE

DONT LE DÉTAIL SUIT, SAVOIR :

- 1er lot.
- 1 hectare 40 ares 67 centiares en trois pièces de terre contigües, au lieu dit : Ruterkursen, tenant à M. Nagelmackers.
 - 2me lot.
 - 1° 54 ares 79 cent. de terre, à Meetens Ziegel, tenant à M. Sauvage.
 - 2° 52 ares 85 cent. idem, au lieu dit : Mes Pelboom, tenant à Maus et le chemin.
 - 3me lot.
 - 1° 58 ares 85 cent. idem, au lieu dit : Veursveld, tenant à Aussens.
 - 2° 61 ares 2 centiares, au lieu dit : Hiberger, tenant à Schiervelt.
 - 4me lot.
 - 88 ares 69 cent. idem, au lieu dit : Delegrave, tenant à Maus.
 - 5me lot.
 - 1° 21 ares 79 cent. idem, au lieu dit : Keskoul, tenant à M. Nagelmackers.
 - 2° 18 ares 50 cent. idem, au lieu dit : Mes Pelboom, tenant à Maus.
 - 3° 35 ares 74 cent. idem, au même endroit, tenant à Fabry.
 - 6me lot.
 - 1° 41 ares 40 cent. idem, au lieu dit : Dikwie, tenant à Fabry.
 - 2° 55 ares 12 cent. de terre, au lieu dit : Iserenperboom, tenant à Fabry.
 - 7me lot.
 - 21 ares 79 cent. idem, à la Dikwie, tenant à M. Nagelmackers.
- Le tout situé dans la commune de Fouron St.-Pierre, excepté le troisième lot, qui est situé sous Fouron Saint-Martin. S'adresser en l'étude du notaire FLECHET, à Warsage, pour connaître les conditions. 1222

VENTE

DE

l'ancien Presbytère

A SPRIMONT.

SAMEDI 15 SEPTEMBRE 1858, à 2 heures après-midi, à la maison commune de Sprimont,

LE CONSEIL DE FABRIQUE DE L'ÉGLISE du dit lieu, dûment autorisé, fera VENDRE AUX ENCHÈRES

L'ANCIENNE MAISON PRESBYTÉRALE

avec le beau JARDIN y annexé, situés à Sprimont. Aux conditions à voir en l'étude de M^e DOGNÉE, notaire à Sprimont. 1199

VENTE

D'UNE

BELLE PROPRIÉTÉ.

MERCREDI 12 SEPTEMBRE 1858, à 10 heures du matin, En l'étude et par le ministère de M^e HOUBAER, notaire à Seraing,

IL SERA VENDU

UNE

belle et vaste maison,

Avec cour, four et fournil, écuries, remise, granges, pompes, un beau jardin y appartenant et un verger à côté de 40 ares, situés à Engis. Cette belle propriété, récemment bâtie à la moderne en pierres de taille et briques et convertie en ardoises, propre par son étendue et ses aisances à un renfermer, à tous genres de commerce, notamment à une distillerie ou une brasserie, réunit de beaux salons, de belles chambres, de vastes greniers et cinq caves; sa façade, qui donne sur la grand route de Liège à Huy, a une très-grande étendue. — A partir du 24 août jusqu'au jour de la vente, la propriété peut être visitée en s'y adressant. L'acquéreur, s'il le désire, aura de grandes facilités pour le paiement du prix. S'adresser audit notaire HOUBAER, pour connaître les conditions. 1120

VENTE

PAR

SUITE DE SURENCHÈRE.

VENDREDI 14 septembre 1858, à 5 heures de l'après-dîner, IL SERA PROCÉDÉ,

par le ministère de M^e MOXHON, notaire, en son étude, rue Hors-Château, à Liège, à la REVENTE, par suite de surenchère,

SUR LA MISE A PRIX DE 12.000 FRANCS,

D'UNE BELLE ET BONNE

MAISON DE COMMERCE

BIEN ACHALANDÉE,

avec cour et toutes dépendances, sise à Liège, rue derrière la Madelaine, numéros 124 et 125, pouvant se louer facilement

1000 FRANCS ET PLUS ANNUELLEMENT.

S'adresser, pour connaître les titres et conditions, audit notaire MOXHON.

A SURENCHÉRIR D'UN 20me. DU PRIX,

En l'étude de M^e MOXHON, notaire à Liège, jusqu'inclus le 25 septembre 1858,

UNE BELLE ET BONNE

MAISON DE COMMERCE

BIEN ACHALANDÉE,

Avec cour et toutes dépendances, sise à Liège, rue derrière la Madelaine, n° 124 et 125, pouvant se louer facilement mille francs, et plus, annuellement, adjugée provisoirement pour le prix de 10.000 francs.

S'adresser pour connaître les titres et conditions, audit notaire MOXHON. 1194

BOURSES.

PARIS, LE 6 SEPTEMBRE.

Trois p. c.	80 70	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	104 50	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	111 35	Dito nouv. s. inté.	—
Act. de la Banque.	2550	Dette active.	21
Obl. de la vil. de Par.	1162 50	Id. passive.	4 1/4
Emprunt belge.	405 1/2	Emp. rom.	101 5/4
Société Générale.	—	Rente de Naples.	99 75
Banque de Belgiq.	1450	Empr. portugais.	—
Mutualité.	—	Migueliste.	—

AMSTERDAM, LE 6 SEPTEMBRE.

HOLL. Dette activ.	101 7/8	Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2.	54 1/16	Pologne. L. B. 500	—
Différée.	—	Pr. L. de Rd. 50	—
Billet de change.	24 9/16	Espagne. E. Ard.	18
Obl. synd. d'am	95 1/8	Dito grad.	—
5 1/2.	79 1/2	Dette diff. 1850.	5 9/16
3 1/2.	108 1/4	nouvelle.	—
S. de C. des P.-B.	—	passive.	4 5/8
nouvelle.	105 1/2	Autr. Métall. 5.	105 5/8
Russie. Hope et C.	105 3/4	Bres. Obl. à Lond.	82 1/8
1829, 5.	105 3/4		
Inscr. au gr. livre	69 1/2		

ANVERS, LE 7 SEPTEMBRE.

VNVERS. Det. act.	104 1/2	A Prusse. Em. à Berl.	116 1/2	A
Det. diff.	40	NAPLES. Cert. Fal.	95 5/4	P
Empr. de 48 mill.	101 3/4	Et. Rom. Lev. 1852.	101 5/8	P
Id. de 50 mill.	91 3/8	A Cert. à A. 1854.	100 1/4	P
HOLL. Dette activ.	—			
Rente rembours.	—			
AUTRICHE. Métall.	106 1/2			
Lots de fl. 100.	—			
H. 250.	458			
H. 500.	—			
Polog. Lots fl. 500.	—			
H. 500.	25 1/4			
Bres. Em. L. 1854.	158			
Espagne. Ardoin.	—			
Dette passiv. 1854.	—			
Différée.	5 5/4			
DANEMARC. E. Noit.	—			
Dito à L.	75			

CHANGES.

Amsterd. C. jours.	1 1/2 1/2 p.	A
Id. 2 mois.	—	
Rotterdam. C. jours.	1 1/2 1/2 p.	P
Id. 5 mois.	—	
Paris. C. jours.	1 1/8 av.	A
Id. 2 mois.	5/8 p.	A
Londres. C. jours.	40/2	A
Id. 2 mois.	40/1	A
Francfort. C. jours	35 15/16	P
Id. 5 mois.	—	
Bruxelles et Gand.	—	

BRUXELLES, LE 7 SEPTEMBRE.

Dette active 2 1/2	54 3/2	A Brasseries.	100	P
Emp. Rothschild.	101 5/4	A Tapis.	—	P
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	94	
Emp. de 50 mill.	91 5/4	A Mutualité.	117 1/8	
Id. de 57 mil.	75 5/4	P S. C. Bruges.	—	
Emp. de 1852 (4).	—	Monceaux.	—	A
Act. de la Soc. G.	828	Act. Réunies.	100	
Emp. de Paris.	1750	Borinage.	100	
S. de Comm. de c.	149 1/2	A Houroux.	94 5/4	A
B. de Belgique.	140	A Papeterie.	106	N
C. de S. et Oise.	111	Lits de Fer.	118	A
Hauts-Fourneaux.	115	P Luxembourgeoise	100	
Banque Foncière.	101	P Civile.	150	
Idem.	—	Herve.	—	
Fleuu.	195	Ch. de Fer de Col.	—	
Hornu.	—	Ch. de B., M. et B.	—	
Sclessin.	122 1/2	P Asphal.	—	
Soc. Nationale.	127	Holl. Dette active.	55 1/2	
Levant du Fleuu.	160	Losrenten inscrit.	100	
Ougrée.	—	Atriche. Métalliq	106 1/2	A
Sars-Longscham.	190	A Naples. C. Falcon.	95 1/4	P
Chemin de Fer.	94	P Espagne. Ardoin.	18 3/8	
Vennes.	75	P Fin courant.	—	
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—	
Chatelneau.	150	P Différée de 1850.	—	
Verreries.	120	Idem de 1855.	—	
Betteraves.	118 1/2	P Passives.	—	
Verr. de Charl.	—	Bresil. E. de Roth.	81	
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	101 1/2 et	P

VIENNE, LE 51 AOUT.

Métalliques, 107 3/8. — Actions de la Banque, 1445 1/2.

Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.